

15 fév 2019 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 15 février 2019

Indemnisation des victimes des conséquences liées à la prise de médicaments contenant de la thalidomide durant la grossesse

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à octroyer une somme forfaitaire en faveur des personnes atteintes de malformations congénitales dues à l'ingestion par leur mère pendant la grossesse de médicaments contenant de la thalidomide.

A la fin des années 1950 et au début des années 1960, la thalidomide, commercialisée en Belgique sous le nom de Softenon, a été prescrite notamment en vue de traiter les nausées dont souffraient les femmes enceintes. Il s'est avéré que ce médicament avait entraîné soit le décès de nouveau-nés, soit des malformations chez les nouveau-nés, dans différents pays européens, dont la Belgique. L'avant-projet vise à indemniser les enfants survivants et les parents survivants d'enfants décédés. Il fixe le montant de cette indemnisation ainsi que les modalités d'octroi de celle-ci.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>